

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015-2016

---

24 NOVEMBRE 2015

---

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016<sup>(1)</sup>

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'AIDE À LA JEUNESSE,  
DES MAISONS DE JUSTICE ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES

PAR **MME VIRGINIE GONZALEZ MOYANO.**

—

---

<sup>(1)</sup>Voir Doc. n°208 (2015-2016) n°1 à 6.

**TABLE DES MATIÈRES**

1	Exposé introductif de M. le ministre Madrane, partim pour ce qui concerne ses compétences	3
2	Discussion générale	9
3	Discussion des articles et des tableaux budgétaires relevant de la compétence de la Commission	11
4	Vote	16
	<b>ANNEXE 1</b>	<b>18</b>
	<b>ANNEXE 2</b>	<b>23</b>
	<b>ANNEXE 3</b>	<b>29</b>

## MESDAMES, MESSIEURS

Votre commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles a examiné au cours de sa réunion du 24 novembre 2015(2), le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2016.

### 1 Exposé introductif de M. le ministre Madrane, partim pour ce qui concerne ses compétences

L'année 2016 sera pour les départements du ministre Madrane, l'année de la stabilisation, du déploiement et de la réforme législative.

En effet, la sixième réforme de l'Etat, et son pan "intra-francophone" dit de la "Sainte-Emilie", détermineront encore fortement ses priorités de travail en 2016, exigeant la stabilisation et / ou le déploiement des services et compétences ayant migré vers la Fédération, et nécessitant l'adoption de normes nouvelles pour encadrer ces compétences. Le travail entamé dès 2014 connaîtra des développements importants.

Du point de vue législatif d'abord, plusieurs décrets seront soumis à l'Assemblée.

En aide à la jeunesse,

L'obligation d'intégrer la compétence transférée du fédéral de déterminer la nature et l'organisation des mesures qui peuvent être prises à l'égard des mineurs qui ont commis un fait qualifié d'infraction, rendait nécessaire un nouveau décret en Protection de la Jeunesse. Le ministre a choisi d'en profiter pour revoir et actualiser le décret de 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse, pour aussi renforcer la cohérence des interventions et tendre vers plus d'efficacité en ce qui concerne la prise en charge des mineurs en danger et/ou en difficulté. Cet avant-projet de texte est actuellement soumis à la concertation au Conseil Communautaire de l'Aide à la jeunesse. Cette assemblée en sera probablement saisie en 2016.

Dans le cadre des maisons de justice, le ministre élabore, avec le secteur, un décret cadre

concernant l'agrément et la subsidiarité des associations partenaires.

Par ailleurs, il faut également fixer un cadre décretaal à l'accueil des dessaisis, réglant à la fois leur statut interne et externe. Ces travaux avancent bien, et ces deux textes seront également soumis à votre assemblée en 2016.

Vu le calendrier, ces réformes législatives n'auront pas d'effets budgétaires en 2016, mais au plus tôt en 2017.

Il en vient donc à présent aux moyens budgétaires affectés aux politiques que ses départements seront chargés de mener en 2016.

Malgré le contexte budgétaire difficile de la Fédération Wallonie-Bruxelles - air connu, malheureusement - les secteurs de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice - deux secteurs dont le fonctionnement des services doit pouvoir être assuré en continu - se voient confortés dans leurs missions. Ceci est satisfaisant. Mais les défis budgétaires sont majeurs.

Dans les maisons de justice, la Fédération devra préfinancer jusqu'en 2019 toutes les nouvelles missions que lui confiera le fédéral. Or, les nombreuses réformes envisagées par le Ministre de la justice ont des conséquences immédiates sur la charge de travail des services de la fédération.

Il s'agit d'abord des réformes déjà annoncées par le fédéral, en ce qui concerne notamment la surveillance électronique comme peine autonome.

Mais il s'agit aussi de projets lancés par le fédéral pour faire face à la situation actuelle en matière de terrorisme, notamment en ce qui concerne le suivi des « returnees », mais aussi le suivi des suspects. Le ministre se concertera évidemment avec le fédéral sur ces questions graves, et évoquera le financement des mesures à prendre. Mais il est prévisible que la Fédération doive supporter ces coûts, partiellement, ou en tout cas temporairement. Nous devons en être conscients aujourd'hui.

D'autant qu'il faut aussi pouvoir prendre, dans les départements, à la Fédération, des mesures face à la situation. Des solutions ad hoc pour

#### (2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Dupont (en remplacement de M. Imane), Mme El Yousfi (Présidente), Mme Gonzalez Moyano, Mme Lambelin, M. Legasse  
M. De Wolf, Mme Defrang-Firket, M. Gardier, Mme Nicaise  
Mme Leal-Lopez, M. du Bus de Warnaffe

#### Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Daele : membre du Parlement

M. Madrane, Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

M. Mulas, directeur de cabinet adjoint « Aide à la jeunesse » de M. le ministre Madrane

Mme Berlaimont, directrice de cabinet adjointe « Promotion de Bruxelles » de M. le ministre Madrane

M. Fernandez, conseiller « Maisons de justice » de M. le ministre Madrane

Mme Graceffa, conseillère budgétaire de M. le ministre Madrane

Mme Werts, conseillère juridique de M. le ministre Madrane

Mme Delvoye, conseillère juridique de M. le ministre Madrane

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

M. Bosson, collaborateur du groupe MR

Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR

Mme Royen, collaboratrice du groupe cdH

faire face à la radicalisation menant à la violence devront pouvoir être développées rapidement.

Un cadre est en place, bien entendu, qui contribue déjà à cet objectif. Mais des projets doivent pouvoir être développés, des réponses urgentes apportées. Encore une fois, il faut le savoir, des coûts imprévus lors de l'élaboration du budget peuvent surgir.

En Aide à la jeunesse, il l'a dit à de multiples reprises devant les parlementaires, le secteur est chroniquement sous financé depuis de nombreuses années. Pour faire entièrement face à ses obligations, le secteur devrait être refinancé à hauteur d'environ 20% et il a conscience qu'en ces temps difficiles, il ne sera pas facile d'atteindre cet objectif.

Et pourtant, investir dans la prévention ou permettre une insertion réussie des jeunes dans la société, permet d'éviter non seulement de nombreuses souffrances à des jeunes et des familles mais évite aussi de mobiliser des politiques sociales plus lourdes, mobilisatrices de moyens budgétaires conséquents.

En termes de profits sociétaux, « investir » dans ces politiques devrait être vu comme une mesure de "bonne gestion" élémentaire.

Tous les jours, on frôle des drames, faute de pouvoir offrir des possibilités de prises en charge en hébergement ou en accompagnement. Les travailleurs sociaux des services publics ou privés sont de véritables funambules du social et lorsqu'accident il y a, cela provoque de véritables drames humains. Ne parlons même pas des enfants qui sont accueillis, faute de places, en milieu hospitalier.

Il faut pouvoir imaginer un vrai refinancement du secteur sous cette législature.

2016 voit cependant se libérer des moyens supplémentaires, qui ne sont pas suffisants, certes, mais qui sont cependant significatifs. Ils permettront de consolider le secteur, notamment par l'agrément de structures qui étaient financées, en tout ou en partie, précédemment, par le biais de subventions facultatives, et par la pérennisation des nouvelles places créées en 2015.

Ces moyens permettront aussi le soutien de plusieurs initiatives nouvelles.

Mais l'aide à la jeunesse aussi devra faire face à l'urgence. Urgence qui par définition, ne peut se traduire intégralement dans le budget qui est présenté aujourd'hui.

Deux urgences touchent particulièrement l'aide à la jeunesse :

- Primo, la croissance du nombre de mineurs étrangers non accompagnés sur notre territoire, à un rythme jamais vu : 453 MENA enregistrés en octobre, 496 sur la moitié du mois de novembre.

A ce rythme, et même en tenant compte des regroupements familiaux qui interviendront peut-être, FEDASIL estime que près de 1000 places spécialisées MENA devront être créées en Belgique dès 2016.

Face à cet afflux massif, le ministre Madrane a convenu avec le fédéral de travailler de manière pragmatique pour créer des solutions d'accueil adaptées, en collaboration, sans s'arrêter à la stricte limite des compétences liées à la phase d'accueil. Il a été mandaté par le gouvernement pour négocier la création de 130 premières places, selon le principe d'une prise en charge par Fedasil du coût de l'horeca et par la Fédération du coût de l'encadrement spécialisé.

Mais alors qu'il travaille à la création de ces places, on mesure déjà qu'il en faudra sans doute d'autres, dès le début 2016.

- Deuxième urgence, bien sûr, la lutte contre la radicalisation menant à la violence. L'aide à la jeunesse est sans doute moins en première ligne de l'urgence, quant aux réponses au terrorisme. Par contre, elle l'est bel et bien quant à la réponse à apporter dans les quartiers, parmi les jeunes, face aux tensions créées par la situation que l'on vit. Les capacités d'action, et de réaction, des acteurs de première ligne doivent être renforcées tant par la formation que par l'augmentation des effectifs.

Ces réponses urgentes auront un coût. Il a cependant choisi, comme le reste du gouvernement d'adopter une attitude responsable, en ne réclamant pas de budget nouveau à priori, mais seulement au fur et à mesure de la mise sur pied de projets concrets.

Il voulait cependant attirer votre attention sur ces réalités et leurs conséquences budgétaires.

Ce cadre général étant dressé, il propose de passer en revue ses actions en respectant l'ordre des Divisions Organiques.

#### DO 11 - Promotion de Bruxelles

Déploiement : il a utilisé ce terme en introduction, en référence également à la compétence de la promotion de Bruxelles. C'est une nouvelle compétence, que le ministre a "construite" en 2015, et qui sera véritablement mise en place dès 2016.

En terme budgétaire, comme pour l'exercice 2015, un montant de 2.150.000 € est consacré à la Promotion de Bruxelles en 2016.

La principale modification enregistrée par rapport au budget initial 2015 est la création d'un nouvel article budgétaire afin de pouvoir subventionner des associations de type public et parapublic.

En 2015, il a également diminué les crédits des AB 12.01 et 25.10 sur base d'une ré-estimation des besoins.

Quant à l'article 33.01, il s'est vu doté d'un montant complémentaire de 220.000 € sur base de transferts des allocations précitées.

En 2016, les crédits ont, par ailleurs, été ventilés différemment afin de mieux répondre aux besoins et sur base d'une première année d'exercice budgétaire de la compétence.

Pour l'année 2016, il continuera à travailler sur les 3 axes principaux à savoir, la diversité, la francophonie ainsi que la transversalité.

Il épinglera brièvement 3 dossiers illustratifs.

Le premier est l'année thématique consacrée à la diversité. La diversité est un élément constitutif de l'identité de la Région bruxelloise. Cette année thématique consacra la diversité culturelle de la capitale, bien sûr, mais également la diversité des origines, des orientations religieuses ou sexuelles. Cette année thématique célébrera aussi Bruxelles comme capitale de 500 millions d'Européens. Cette année sera réalisée avec le concours des Gouvernements de la FWB, de la RBC, de la Cocof, de la VGC et de la VG. Cette année thématique débutera en mai 2016 et se déroulera sur deux ans.

L'organisation de cette année thématique est confiée à l'Agence bruxelloise du Tourisme, à savoir, « Visit Brussels ».

Le contenu programmatique sera élaboré pour intéresser à la fois touristes et Bruxellois, et, allier également, des événements majeurs et des événements locaux.

Le deuxième projet concerne l'exportation de la fête de l'Iris dans une ville européenne. A travers ce concept, le ministre souhaite mettre en valeur d'une part, Bruxelles comme capitale de 500 millions d'européens, et d'autre part, nos forces créatrices et artistiques bruxelloises.

En vue de tester l'évènement, il a décidé de réaliser la première à Paris. Dans le cadre de cette première édition, nous allons consacrer l'Art contemporain, à travers nos jeunes créateurs. Bruxelles a acquis une réputation dans le domaine que nous envient d'autres capitales.

Le dernier projet phare concerne la création de deux nouveaux clusters, "noyaux", avec le concours de « Visit Brussels ».

Les deux domaines choisis sont :

- la culture "geek" - ce terme recouvrant, la passion techno-informatique et ses déclinaisons.
- les arts urbains.

Dans ces deux axes, on visera à mettre en commun des moyens, des informations, à créer des outils et à encourager des projets concrets. Cette structuration permettra d'améliorer la visibilité de ce secteur.

Sa conviction est que soutenir et donner de la visibilité à ces « nouvelles » pratiques culturelles offrira à Bruxelles de nouvelles perspectives durables en termes de rayonnement national et international.

#### D.O. 17 - L'aide à la jeunesse

Un petit mot tout d'abord en matière d'infrastructures dans le secteur de l'Aide à la jeunesse.

Le budget « Infrastructure » se chiffre à 5.219.000 € en 2016. Il connaît une légère augmentation de 61.000 € par rapport au budget initial 2015.

Ce budget permettra notamment de continuer les travaux de réhabilitation de nos IPPJ, en particulier Fraipont où nous nous sommes engagés pour une transformation lourde pour une dizaine d'années encore. Mais il continuera aussi à rénover certains sites qui accueillent les SAJ et SPJ afin d'améliorer les conditions de travail de nos services publics.

Quant aux crédits fonctionnels du secteur de l'aide à la jeunesse, à présent. En 2015, le budget consacré à l'Aide à la jeunesse (hors fonds budgétaires) se chiffrait, à 267.364.000 €.

En 2016, ce sera un budget de 269.862.000 € qui sera affecté au secteur, soit un budget en croissance nominale de 2.498.000 €. Mais en tenant compte de la suppression de la provision d'index de 2.660.000€, c'est une croissance de 5.158.000 € que l'on observe.

Les Fonds budgétaires du secteur de l'Aide à la jeunesse, en 2015, se chiffraient à 12.849.000 €. Les crédits inscrits sur les fonds en 2016 diminuent de l'ordre de 1.542.000 € pour atteindre en 2016 un montant de 11.307.000 €, notamment en compensation des augmentations des dépenses désormais réglementaires sur l'AB 33.28.14 « Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'hébergement ».

Pour rappel, ceci a permis de pérenniser le plan de renforcement qui avait été mis en place sous l'ancienne législature afin d'encourager les Services d'Accueil et d'Aide Educative (services d'hébergement) à garantir un taux d'occupation de 92 % au lieu des 80 % réglementaire.

Chaque service pouvait obtenir 0,5 ETP pour maintenir au minimum son taux d'occupation à 92 %. 48 institutions ont bénéficié de ce plan.

Dans les faits, ce plan de renforcement n'a pas permis la création de nouvelles prises en charge car la plupart des institutions avaient déjà un taux d'occupation de 92 % et plus.

Il a donc été décidé d'attribuer les moyens affectés aux services qui souhaitaient poursuivre l'expérience à la condition de créer de nouvelles places concrètes. 34 services ont déjà augmenté leur capacité de prise en charge et 84 nouvelles

places ont ainsi été créées.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les agréments des services seront modifiés d'office, avec une nouvelle capacité de prise en charge.

Le coût de l'opération se chiffre à 1.519.000 € dont 1.200.000 € étaient déjà imputés sur le Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse » (AB 33.04.14).

La pérennisation des moyens affectés à ces services a pour corollaire la diminution à due concurrence de l'autorisation de dépenses à imputer sur ce fonds budgétaire.

Pour 2016, on retiendra également les mouvements suivants :

- La diminution des crédits inscrits sur l'AB 33.10.14 « Subsidés aux jeunes, particuliers et services couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 04/03/1991 relatif à l'aide à la jeunesse » (- 500.000 €) et l'AB 33.20.14 « Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance » (- 27.000 €) sur base des décaissements 2015 observés par l'Administration ;
- Le transfert de 156.000 € vers la DO 11 pour l'engagement de 2,5 ETP facilitateurs « enseignement » qui permettent la mise en œuvre, en collaboration avec ma collègue de l'enseignement, du décret intersectoriel enseignement-aide à la jeunesse.

A côté de ces mouvements à la baisse, diverses augmentations de crédits sont proposées.

Tout d'abord, on distinguera parmi ces majorations, certaines augmentations compensées :

- + 20.000 € sur l'AB 12.01.01 pour couvrir le protocole de collaboration du 30 janvier 2013 visant à soutenir l'accompagnement par la Fédération Wallonie-Bruxelles de la mise en œuvre de la loi portant protection de l'enfance en République démocratique du Congo. La compensation venant de l'AB 33.12.11 « Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés » (FIPI). Les crédits de cette AB servaient au cofinancement de l'appel à projet du FIPI organisé par le fédéral. Cet appel à projet ayant disparu, ces crédits peuvent donc être réaffectés.
- + 147.000 € sur l'AB 12.20.14 « Dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil » pour mener la campagne de sensibilisation visant à recruter de nouvelles familles d'accueil. La compensation provient également de l'AB 33.12.11 « Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés ».

En la matière, la déclaration de politique communautaire prévoit de garantir une aide adéquate et rapide aux enfants et aux jeunes en danger, notamment en soutenant les familles d'accueil via des campagnes d'informations.

C'est la raison pour laquelle une campagne de sensibilisation et de recrutement débutera à la fin de cette année 2015 et sera **pérennisée tout au long de la législature**.

La première campagne débutera sous peu et elle se déclinera de différentes manières : micro-programmes télévisés, dépliants, affiches, site Internet ; il s'agira d'une campagne dite « virale », qui se diffuse au travers de toutes les formes de médias (audiovisuels, Facebook, site internet, web tv, folders, affiches).

20 microprogrammes de +/- 1'30 seront réalisés dans la cadre d'une convention d'aide à la production avec la RTBF.

Ils seront diffusés de manière quotidienne, du lundi au vendredi, sur la Une, à 18h 25 puis à 19h25 avant le JT, en principe de la fin novembre 2015 à mi-décembre et une reprise d'une dizaine de jours en janvier (une vingtaine de passages).

Les microprogrammes renverront vers un site Internet déjà existant [www.lesfamillesdaccueil.be](http://www.lesfamillesdaccueil.be), qui sera réactualisé pour assurer une continuité d'informations avec la campagne télévisée.

100.000 dépliants et 10.000 affiches (format A2) seront également diffusés pour sensibiliser le grand public à l'accueil familial.

La diffusion se fera dans le milieu scolaire, médical (hôpitaux, maisons médicales, cabinets médicaux) ou associatif. Ils seront mis à la disposition des différents services de placement familial de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, le Gouvernement a dégagé un budget supplémentaire de 1.050.000 € qui ont été affectés en priorité à la consolidation du secteur, notamment :

- En agréant des services qui avaient été financés en crédits facultatifs sous l'ancienne législature et ce pour un montant de 314.000 €.
- Plusieurs services étaient en effet en attente d'agrément parfois depuis plusieurs années. Ce faisant, je pérennise leur action et je sécurise juridiquement ces services.
- Le solde permettra de mener des initiatives nouvelles dont notamment :
- L'alignement des indemnités perçues par les jeunes qui prennent leur autonomie sur le revenu d'intégration sociale (coût estimé : 135.000 €) ;

- Des politiques croisées en partenariat avec le secteur de la jeunesse par le biais d'un appel à projets (100.000 €) ;
- Le projet d'accompagnement socio-éducatif mené par Dynamo International pour les jeunes en difficulté en utilisant la mobilité internationale comme outil pédagogique dans un but d'inclusion sociale.
- Le projet de la Maison de l'Adolescent à Charleroi permettant de fédérer en un seul lieu les compétences de partenaires de champs très différents afin d'accueillir, soutenir, écouter, orienter les jeunes et leurs proches ;
- Le projet de l'asbl Le Tamaris, à Bruxelles, qui deviendra un projet pédagogique particulier (PPP) de type Centre d'accueil spécialisé organisant l'accueil collectif de jeunes nécessitant une aide urgente et spécialisée eu égard à des comportements violents ou agressifs, des problèmes psychologiques graves, des faits qualifiés d'infraction.

Enfin, il y a aussi certaines augmentations qui sont inéluctables résultant de l'application de la réglementation en vigueur pour un montant de 3.094.000 € pour couvrir les adaptations barémiques triennales des services agréés.

#### D.O. 18 - Maisons de justice

Comme on le sait, l'année 2015 a été l'année du transfert de la compétence des Maisons de Justice du Fédéral vers la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Fédération Wallonie Bruxelles a également accueilli toute une série de compétences provenant de la COCOF et de la Région Wallonne.

On peut reconnaître sans doute que ce transfert s'est plutôt bien passé. Le défi a été relevé et tant l'administration que le secteur associatif ont été accueillis dans des conditions qu'il qualifie d'optimales :

- du côté de l'administration : maintien du sac à dos pour le personnel, nouveaux engagements, nouveaux locaux, etc.

- du côté du secteur associatif : une possibilité, après avoir préservé les budgets, de maintenir ou de mettre en place des projets particuliers pour lesquels nous n'avions pas reçu de budget.

Avant de parler du budget des Maisons de Justice stricto sensu, le ministre aborde les infrastructures.

On peut constater que le budget 2016 s'élève à 3.920.000 €.

Ce montant servira à couvrir notamment les charges locatives et d'entretien des bâtiments ainsi que des investissements comme ceux qui seront

consacrés à la nouvelle implantation de Neufchâteau à hauteur de 400.000 euros (pour les travaux) et à la nouvelle implantation de l'administration générale des Maisons de Justice et du Centre de Surveillance électronique pour un montant de 1.100.000 euros (pour les travaux).

Par ailleurs, après la Maison de Justice de Mons qui sera inaugurée en décembre, la Maison de Justice de Nivelles prendra ses quartiers sous un nouveau toit en cette année 2016 (janvier), tout comme la Maison de Justice de Bruxelles (février) et celle de Dinant (printemps 2016).

Quant au budget fonctionnel des Maisons de Justice pour l'année 2016, il s'élève à 20.744.000 € hors dépenses en personnel, infrastructure et informatique, alors qu'il était de 20.536.000 €. L'écart entre 2015 et 2016 s'élève donc à 208.000 €.

A première vue, cette variation peut paraître faible au vu de l'importance des missions des Maisons de Justice, mais il est important de tenir compte du fait que nous avons procédé à différents transferts de budget vers d'autres divisions organiques comme celle de l'ETNIC ou de l'Aide à la jeunesse.

Divers transferts ont été opérés vers d'autres divisions organiques :

- 56.000 € vers la DO 11 « Secrétariat général » pour couvrir les factures d'achat des billets en vrac SNCB des agents des Maisons de justice qui partent en mission et/ou formation ainsi que le coût de l'assurance contre les accidents au profit de différentes personnes impliquées dans l'exécution des peines et des mesures alternatives pour les justiciables ;
- 614.000 € vers la DO 12 « Informatique » pour couvrir les dépenses informatiques liées à la surveillance électronique (SISSET) et l'installation d'un central téléphonique.
- 128.000 € vers la DO 17 « Aide à la jeunesse » pour la gestion de la section des mineurs desais du Centre fermé pour jeunes de Saint-Hubert.

D'autre part, afin d'assurer le financement des besoins non couverts par les montants transférés du fédéral (informatique, bracelets électroniques et infrastructures), la DPC prévoit d'affecter un montant additionnel de l'ordre de 3.000.000 € en CE et en CL pour les Maisons de justice.

Ces montants se retrouvent au sein de la DO 11 « Fonction publique » (+ 1.000.000 € pour de nouveaux recrutements) et de la DO 12 « Informatique » (+ 1.600.000 €), le solde (400.000 €) ayant été déjà utilisé en 2015.

En matière informatique, on enregistrera, éga-

lement, comme à l'ajusté 2015, un montant de 718.000 € pour couvrir les dépenses relatives aux services ICT qui seraient encore assurés par le SPF Justice en 2016.

En ce qui concerne l'administration centrale, aucun mouvement significatif en 2016 n'est à signaler, si ce n'est toutefois, l'engagement de 3 personnes supplémentaires, ce qui est un ajustement lié à la charge de travail provoquée par le transfert de compétence.

Pour ce qui est du Centre de surveillance électronique, hors informatique, les budgets ont été maintenus et on constatera même une légère augmentation de 37.000 € des aides allouées aux détenus sous surveillance électronique qui ne disposent pas de moyens de subsistance. Le CSE devra également se charger à partir du 1er mai 2016, d'assurer la surveillance électronique comme peine autonome. Pour absorber cette nouvelle charge de travail, il est prévu dans le budget d'engager 16 nouvelles personnes et de créer un greffe au sein du Centre de surveillance électronique.

A propos de la surveillance, un budget de 100.000 € sera consacré à l'étude sur la surveillance électronique qui débutera en 2016.

Pour en revenir aux nouvelles missions qui nous viennent du fédéral, le ministre Madrane voudrait signaler que les Maisons de Justice seront également chargées dès ce 1er mai 2016 du suivi des peines de "probation comme peine autonome". Quelques mois plus tard, c'est la réforme de la loi sur l'internement qui augmentera encore la charge de travail des assistants de Justice notamment pour la prise en charge des victimes.

21 personnes viendront donc renforcer les différentes Maisons de Justice de la Fédération afin de faire face à cette charge de travail supplémentaire.

Toujours concernant les Maisons de Justice *stricto sensu*, des initiatives seront entamées en 2016 afin de renforcer le secteur de l'accueil des victimes en collaboration avec le secteur associatif et la police.

Quant au budget consacré à la section des dessais, il fait l'objet d'une diminution de 128.000 € mais ce budget n'« est que transféré » vers l'Aide à la jeunesse qui prendra en charge certains coûts communs relevant de la gestion globale du Centre de St Hubert.

Par ailleurs, il précise que le projet pédagogique pour la section des dessais avance bien et qu'il sera d'application effective au plus tard à la fin du premier semestre 2016.

En ce qui concerne le secteur partenariat, à savoir : l'aide aux détenus, les services d'aide aux justiciables, les espaces-rencontres, l'aide juridique de première ligne ainsi que les services et les associations veillant à assurer les peines et me-

sures dans la communauté de manière générale, les montants des crédits alloués en 2016 en faveur de ces services sont maintenus à leur niveau de 2015.

En ce qui concerne l'aide aux détenus, comme il l'a annoncé lors de la présentation du rapport de la CAAP (Concertation des associations actives en prison), en concertation avec le Ministre-Président, il relancera en 2016 la conférence interministérielle visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral.

Pour ce qui est maintenant des projets particuliers liés au secteur associatif, les crédits inscrits, à l'ajustement de 2015, pour l'octroi de subventions facultatives en faveur des secteurs de l'aide sociale aux justiciables et du maintien ou de la reconstruction des liens parents-enfants qui étaient financés par la Région wallonne et la COCOF sous l'ancienne législature sont bien évidemment maintenus.

Par ailleurs, le projet développé en 2015 pour apporter une aide juridique de 1ère ligne aux demandeurs d'asile sera bien évidemment reconduit si la situation perdure en 2016.

100.000 € ont également été ajoutés au budget pour soutenir le projet d'espace-rencontre mobile qui sillonne les routes de Wallonie afin de permettre d'exercer leur droit aux parents dépourvus de moyen de transport et habitant dans les zones rurales mal desservies.

Il terminera en évoquant la lutte contre la radicalisation violente. Dans la continuité de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, des moyens supplémentaires à concurrence de 150.000 € seront consacrés à l'engagement de personnel dans les services d'aide aux justiciables des arrondissements les plus touchés par le radicalisme.

Un directeur adjoint supplémentaire sera également engagé au sein de la Maisons de Justice de Bruxelles qui est la plus concernée par le suivi des personnes condamnées pour des faits liés à ce phénomène.

Ceci ne présageant pas, bien entendu, des besoins supplémentaires que j'évoquais en introduction.

Voilà, le ministre déclare ne pas manquer de travail, ni d'ambition pour 2016. Beaucoup de chantiers sont à réaliser dans le courant de cette année, pour mieux servir nos publics. Il travaillera encore pour améliorer la prise en charge de l'ensemble de ceux-ci : enfants, jeunes, justiciables, auteurs, victimes, in fine, les citoyens dans leur ensemble. Et il veillera à ce que l'ensemble de nos travailleurs puissent œuvrer dans des conditions optimales.

Le budget 2016 doit nous permettre de réaliser ces ambitions, sous les réserves exprimées en introduction, liées aux développements de l'actualité nationale et internationale.



**Mme la présidente** indique que la Cour des Comptes n'ayant émis aucune observation sur les documents budgétaires, il n'y aura donc aucun exposé de sa part.

## 2 Discussion générale

**Mme Nicaise** souhaite, au nom du groupe MR, faire une constatation. Il est interpellant qu'à la Division organique 06- *Cabinets ministériels*, on constate au programme 9 - charges liées au Gouvernement de la Communauté Française, une augmentation de 749.000 euros. Elle s'en étonne d'autant plus que chaque département a conservé ses moyens de représentations. Alors que le Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles a diminué ses dépenses d'un million d'euros et que l'on constate un manque de moyens. Ses autres remarques seront développées dans le cadre de l'examen des divisions organiques et des tableaux budgétaires.

**M. Legasse**, déclare que dans un contexte économique difficile et avec l'objectif réaffirmé du Gouvernement d'arriver à l'équilibre budgétaire en 2018, le groupe PS se réjouit de voir que les budgets des compétences du ministre ont été non seulement préservés mais qu'ils ont été augmentés. Dans ce budget, on peut retrouver diverses mesures que le ministre avait déjà annoncées par exemple lors de cette première année de législature. Ainsi on trouve une nouvelle ligne budgétaire spécialement dédiée aux familles d'accueil. On espère que les mesures visant à simplifier les procédures administratives ainsi que la campagne de recrutement lancée prochainement atteindront leurs objectifs et permettront à de nombreux jeunes de bénéficier de cet accueil d'une qualité inégalable. Cela permettrait de diminuer la pression sur les milieux d'accueil et désengorger les services d'aide à la jeunesse.

Dans ce budget, on trouve la réponse concrète à la promesse faite d'aligner les indemnités d'intégration sociale pour les jeunes qui prennent leur autonomie. Il est en effet, inimaginable qu'un jeune mis en autonomie perçoive moins de 817 euros par mois, ce qui était vraiment une difficulté pour eux. Ce problème avait été souligné par les acteurs de terrain eux-mêmes et on peut saluer cette initiative. Toujours concernant l'aide à la jeunesse, même si cela ne permettra pas de répondre à l'ensemble des besoins énormes, il est heureux de constater la création de 84 nouvelles places d'hébergement et que de nouveaux services ont reçu leur agrément.

Enfin, il est important avec ce budget 2016 de soutenir des projets, comme l'a fait le ministre, prônant une approche innovante et qui répondent à de réels besoins observés dans l'aide à la jeunesse. Par exemple, le projet TAMARIS, centre d'accueil spécialisé un projet pédagogique particu-

lier (PPP) de type Centre d'accueil spécialisé organisant l'accueil collectif de jeunes nécessitant une aide urgente et spécialisée eu égard à des comportements violents ou agressifs, des problèmes psychologiques graves, des faits qualifiés d'infraction, est soutenu avec 28.000 euros inscrits au budget 2016.

Il est essentiel qu'en ce qui concerne les Maisons de justice et le Centre de surveillance électronique, que ces secteurs soient renforcés et ils le seront. Dans les prochains mois de nouvelles missions viendront s'ajouter à celles déjà assurées par le Centre. Il pense notamment à la probation comme peine autonome. Et sans nouveaux matériels, il aurait été impossible d'assurer efficacement ce rôle. Il se réjouit que 2.600.000 d'euros aient été débloqués pour le secteur. Il sera essentiel de voir par la suite si cette somme est suffisante pour couvrir ces besoins.

Des moyens sont maintenus pour la pérennisation des initiatives visant à reconstruire ou maintenir le lien parents/enfants. Il souligne également que la lutte contre la radicalisation fait partie des préoccupations du ministre.

**M. du bus de Warnaffe** au nom du groupe CdH, déclare être satisfait d'un budget en croissance de 1%. C'est un point positif même si l'on aurait pu espérer une croissance un peu plus forte dès lors que les besoins sont énormes. Le secteur reste sous-financé et de plus les besoins ne sont pas linéaires, ils vont connaître une croissance. Un des objectifs majeurs sera malgré tout de répondre à cette inflation de besoins dans un carcan budgétaire.

Il souhaite néanmoins revenir sur quelques besoins spécifiques comme les familles d'accueil. Le CdH est particulièrement attentif aux familles d'accueil et ce depuis longtemps. Elles vont bénéficier d'un renforcement et d'un soutien accru dans le cadre notamment de la communication. Pour les établissements d'accueil et initiatives diverses à l'activité 14- il y a une augmentation des crédits qui est considérable. 4.850.000 euros seront consacrés aux services d'hébergement. Le CdH salue cette augmentation.

A propos de la prévention générale qui occupe une place prépondérante dans le cadre de la politique du ministre et qui est aussi une caractéristique du projet de décret-code sur lequel nous allons nous exprimer dans les mois qui viennent, il s'étonne de la diminution des crédits alloués à la prévention générale. Le groupe CdH s'étonne de voir des crédits de l'aide à la jeunesse alloués à des projets qui ciblent les 13-25 ans. Pourquoi cibler les jeunes de 13 à 25 ans? Il y a une orientation politique qui fait l'objet d'une discussion. Il sera partie prenante de cette discussion. Il souhaite obtenir des explications car c'est un débat intéressant.

Un autre point qui a attiré son attention, c'est la diminution des crédits alloués aux services spécialisés de la petite enfance, les SASPE-services d'accueil spécialisés de la petite enfance. Et ce alors que de nombreux enfants en danger sont placés dans les services pédiatriques des hôpitaux faute de places dans une structure adaptée. Il évoque le dépôt d'une proposition de résolution du groupe CdH afin d'attirer l'attention sur l'urgence de prendre en considération les situations problématiques de ces services pédiatriques.

Outre les enjeux et défis classiques auquel doit faire face le secteur de l'aide à la jeunesse, un nouvel enjeu de taille s'impose qui celui de la prévention du radicalisme. Le ministre a déjà introduit son propos en soulignant la nécessité d'investir et de prendre les moyens financiers et humains pour faire face à ce problème.

Il souligne comme son collègue, l'effort particulier consenti pour le projet TAMARIS qui répond à des besoins urgents.

**Mme Defrang-Firket** souhaite faire trois remarques à propos de ce budget 2016 dans le cadre de cette discussion générale avant de faire une analyse plus précise de celui-ci.

Quand on analyse ce budget, on constate que le budget de l'aide à la jeunesse augmente de 0.93% soit 2.498.000 euros mais que les Fonds budgétaires diminuent de 1.500.000 euros. Malgré cette augmentation certes faible, le secteur reste sous-financé. Cela montre aussi hélas que le ministre n'a pas pu inverser cette tendance vu la faible augmentation des moyens dédiés au secteur.

Le ministre annonce néanmoins différents chantiers importants pour 2016. Pour le code de l'aide et de la protection de la jeunesse, une question importante se pose : comment sera-t-il financé ? Le ministre a-t-il déjà un accord du Gouvernement pour financer sa mise en œuvre ? En examinant le projet de décret budgétaire, elle a l'impression qu'il s'agit d'un budget de transition. Elle souligne tout de même un point positif, ce sont les crédits prévus pour le lancement d'une campagne visant à recruter des familles d'accueil. A propos de l'IPPJ de Bruxelles, la commissaire souhaite faire le point sur ce dossier.

**Mme Leal Lopez**, se réjouit de voir que le budget des Maisons de justice est maintenu. En ce qui concerne la lutte contre le radicalisme c'est un enjeu crucial pour notre société. Cet enjeu trouve sa réponse dans la surveillance électronique. Il faut doter le personnel du CSE de toutes les techniques informatiques nécessaires.

Le groupe CdH s'interroge sur l'impact des mesures décidées par le pouvoir Fédéral avec son Plan justice sur le Budget des Maisons de Justice. Son groupe l'a déjà interrogé sur l'impact budgétaire du plan justice Fédéral. Il est important qu'il y ait une collaboration et une concertation avec

la Fédération Wallonie Bruxelles. Elle doit être régulière et soutenue. Où en est-on ? La Fédération Wallonie Bruxelles est dans l'impossibilité d'assumer seule financièrement l'impact des mesures décidées au niveau fédéral.

Par ailleurs, elle a constaté en application de la DPC qu'un montant additionnel avait été affecté aux Maisons de Justice par l'inscription de crédits supplémentaires dans la Division organique 11-Fonction publique et simplification administrative mais également dans la Division Organique 12-informatique. Elle aimerait entendre le ministre à ce sujet.

Elle termine son intervention en abordant le contexte actuel, sans parler du terrorisme. Face aux différentes mesures examinées pour combattre le terrorisme, une des pistes évoquées est de placer les « returnees » sous surveillance électronique. Cela aura un coût important et qui impacte de manière importante le budget. De quels moyens financiers le ministre pourra-t-il disposer à cette fin ?

#### Réponses de M. le ministre

**M. le ministre** répond à Mme Defrang-Firket qu'il ne s'agit certainement pas d'un budget de transition.

A Mme Nicaise, il l'invite à examiner la DO 06 - *Cabinets ministériels*, elle constatera que les crédits de son cabinet n'ont pas été augmentés. Il n'y a pas eu d'indexation de ces crédits depuis plusieurs années. Son équipe est petite et travaille de manière soutenue.

A M. du Bus de Warnaffe, il répond que les SASPE dépendent de l'ONE pour leurs budgets, la Communauté Française n'intervenant que pour des frais personnels comme par exemple les lunettes. A sa question relative à la prévention générale, il y aura une augmentation de 15.000 euros par transfert. A l'avenir, toutes les missions seront assurées. Son objectif est de défendre tout le secteur et ne pas prendre dans la poche de gauche pour mettre des moyens dans la poche de droite. Il faut amplifier les moyens de la prévention générale.

A propos de sa question relative à l'âge des jeunes évoqué soit de 13 à 25 ans, le ministre s'interroge. Il constate que sur le terrain, les maisons de jeunes s'adressent à des jeunes jusqu'à 25 ans révolus. Pourquoi les jeunes en autonomie sont envoyés dès leurs 18 ans atteints, vers les CPAS pour toucher des indemnités d'intégration sociale ? Ils sont lâchés comme cela dans la nature et sans plus aucun accompagnement. Et on les abandonne à leur sort. C'est un débat qu'il faudra avoir.

A Mme Defrang-Firket et à propos du partenariat, le décret organise la réorganisation des différents services. Il ne se prononcera pas sur l'interprétation que cette commissaire en fait, il a la

sienne.

Il répond à Mme Leal Lopez qu'il y a eu des concertations avec le Fédéral au sein de la CIME. Les groupes de travail fonctionnement et se réunissent notamment sur le Plan Justice et ses conséquences. Sur l'internement, il y a eu une concertation avec son cabinet.

A propos de la LSF, loi spéciale de financement, la Cour des comptes va répertorier les nouvelles missions qui incombent à la Communauté Française. Mais il va falloir préfinancer ces missions, il y est donc très attentif.

En communauté française, il y a environ 876 personnes sous bracelet, sur l'ensemble du pays, c'est plus de 2.000 personnes. Actuellement 800 personnes sont susceptibles ou suspectes et qui pourraient être placées dans ce cadre. A raison de 35 euros par jour de coût de surveillance, le budget à engager serait évidemment énorme.

Il n'a pas encore été contacté à ce sujet par le Fédéral sur la mesure de placer les « returnees » sous surveillance électronique. Mais il faut être réaliste car si l'on met toutes les personnes fichées ou suspectées sans jugement sous surveillance, il faudra changer la loi fédérale. A ce stade, il n'a pas encore d'éléments qui lui indiquent dans quel sens on va.

A propos du placement familial, il souligne ne pas vouloir s'aligner sur la position de la Flandre et insérer cette problématique dans un grand décret. En Flandre, le décret concerne tous les types d'accueil.

Mme Defrang-Firket considère que les budgets 2015 et 2016 ne reflètent pas les mesures ambitieuses que le ministre a annoncé à plusieurs reprises, c'est donc bien un budget de transition pour cette commissaire.

M. le ministre rétorque que le secteur lui reproche d'aller trop vite. Il rappelle qu'il a veillé dès son arrivée au département, à régler les problèmes du passé. On réglait les dépenses par des crédits facultatifs et il a voulu d'abord stabiliser le secteur en passant des crédits facultatifs à des crédits récurrents. Sa volonté, c'est de stabiliser le secteur et c'est vrai que ce n'est pas très visible.

Mme Defrang-Firket constate que c'est donc un budget stabilisé par le ministre mais néanmoins de transition !

### 3 Discussion des articles et des tableaux budgétaires relevant de la compétence de la Commission

#### Division organique 06 – Cabinets ministériels

L'examen de cette division organique n'appelle aucun commentaire.

#### Division organique 11 - Secrétariat général

##### Programme 1- secrétariat général

##### Activité 10- Promotion de Bruxelles

Mme Nicaise revient à une question précédemment posée en commission mais elle est en lien avec l'analyse du Budget. Elle demande des précisions sur la répartition du financement de cette compétence en 2015. Cette compétence n'a fait l'objet d'aucun transfert de moyens. Pour compenser cette absence de transfert, la Fédération Wallonie Bruxelles a réduit la dotation qu'elle verse à la Cocof, c'est une démarche assez particulière pour cette commissaire. On a dégagé 2.150.000 euros pour financer cette compétence. Lorsque cette commissaire avait interrogé le ministre, il avait énoncé les trois axes autour desquels cette compétence s'articule.

Il avait en particulier anticipé sur le débat budgétaire en annonçant qu'en 2016, l'année serait placée sous le thème de la Diversité et que des actions seraient organisées en ce sens. Il va organiser cette année thématique pour un montant de 3 millions d'euros et son département ne dispose que de 2.150.000 euros. D'où vont venir les moyens complémentaires ?

M. le ministre répond que les moyens de la Cocof sont diminués à due concurrence car la compétence Tourisme a été régionalisée et que la Cocof n'est plus compétente en la matière. La Communauté Française a décidé de s'occuper de la Promotion de Bruxelles. En matière budgétaire, 3,5 ou 4 millions d'euros sont une estimation des besoins nécessaires pour organiser les années thématiques. Chacun des partenaires y participe par exemple la Vlaamse Gemeenschap Commissie apporte un budget, la Communauté Française aussi, etc. Plus que jamais le thème de la diversité a du sens, cela crée du lien dans les quartiers. Si cette année contribue à faire du lien entre les gens, on aura réussi quelque chose.

Mme Nicaise évoque l'A.B 43.01.10 – subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles, est-ce à cette AB que l'on trouve le montant dédié à cette année thématique ? Il n'y figure qu'un montant de 1.100.000 euros ? Où est-ce que l'on trouve aussi des moyens au 33.01.10 ? Elle essaie d'être claire afin de comprendre d'où proviendront ces moyens.

Mme Berlaimont, directrice de cabinet adjointe du ministre, répond que 500.000 euros seront utilisés cette année et 500.000 euros l'année prochaine au minimum voire plus en fonction de l'établissement du programme. En fait, c'est une dotation à « Visit Brussels » qui permet de couvrir l'organisation de cette année thématique et des événements en lien avec cette année thématique.

M. le ministre ajoute que c'est la raison pour

laquelle une nouvelle AB a été créée pour pouvoir financer le parapublic. Cette commissaire se rend-t-elle compte que sans un accord politique, il n'y a pas d'accord de coopération ? C'est simplement sur base d'une volonté politique que différentes institutions de ce pays ont décidé de travailler main dans la main pour Bruxelles. C'est sans précédent et c'est ça qui est exceptionnel !

**Mme Nicaise** constate que en faisant les calculs, ses amis de la Cocof, de la VGC, de la Région et de la Communauté flamande vont devoir ajouter des moyens pour organiser cette année thématique. Puisque le ministre parle d'un budget qui avoisine les 4.000.000 d'euros pour une année thématique !

**M. le ministre** répond qu'il s'agit d'un chiffre approximatif. Cela dépendra des années.

**Mme Nicaise** constate qu'il faudra bien ajouter 2 millions d'euros.

**M. le ministre** répond qu'il y aura une participation financière de tous les partenaires.

**Division organique 15 – Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport**

**PROGRAMME 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales**

#### Activité 13 - Aide à la Jeunesse

**Mme Defgrang-Friket** demande où en sont les différents travaux programmés dans les IPPJ ? Elle pense notamment à la cuisine de l'IPPJ de Saint-Hubert dont la rénovation avait été évoquée lors de la visite de l'IPPJ. Sur quel AB peut-on trouver l'ensemble des coûts des travaux ?

**M. le ministre** annonce que pour la lisibilité des travaux budgétaires et pour ne pas évoquer une longue liste des travaux concernés, il annexera au rapport<sup>(3)</sup> une liste complète de ceux-ci . Il tient à rassurer cette commissaire, la cuisine de Saint-Hubert est en cours d'achèvement, les dépenses afférentes ont été inscrites au budget 2015.

**Mme Nicaise** évoque l'AB 74.01 à la D.O 18 qui prévoit des dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables. Elle imagine qu'il s'agit d'un transfert de moyens de la D.O 15 ?

**M. le ministre** répond que cette commissaire a pu constater lors de la visite de l'IPPJ de Saint-Hubert qu'il y a une aile d'une part, qui relève de l'aide à la jeunesse et que d'autre part, l'autre aile est consacrée aux jeunes dessais. Il a préféré simplifier les choses et les budgets afférents à l'aménagement de l'IPPJ de Saint-Hubert relèvent effectivement de la D.O 18 - Maisons de justice. Cela assure une lisibilité plus grande et il faut bien le constater, c'est le même bâtiment qui comporte deux ailes.

**Division organique 17- Aide à la jeunesse**

**Programme 0- subsistance**

#### Activité 01 - Fonctionnement de divers services

**Mme Defrang-Firket** aborde l'A.B 12.01.01 - le ministre avait prévu des moyens en 2015 pour le FIPI pour un montant de 167.000 euros. Cet AB qui est dans le programme 1, est remis à zéro. Les crédits sont transférés pour 20.000 euros à l'A.B. qui couvre le protocole de collaboration du 30 janvier 2013 visant à soutenir l'accompagnement vers la Fédération Wallonie Bruxelles de la mise en œuvre de la loi et apportant protection de l'enfance en République démocratique du Congo qui est dans le programme 0.

Et le solde des 147.000 euros est consacré à la campagne de sensibilisation visant à recruter des nouvelles familles d'accueil. Si elle peut se réjouir de voir fournir des moyens pour la campagne de recrutement des nouvelles familles d'accueil, on peut s'interroger sur l'opportunité de prélever des crédits sur l'A.B. consacré au FIPI.

Le ministre considère-t-il que la subvention de ces projets n'a plus lieu d'être ? Pourquoi avoir choisi de réduire cet A.B ? N'y avait-il pas d'autres choix que celui-là ? Est-ce à dire que le ministre ne subventionne plus aucun projet du FIPI ?

**M. Daele**, au nom du groupe ECOLO, souhaite faire-part de quatre remarques de manière générale.

D'une part, on ne trouve nulle part dans la D.O 17, une AB dédiée aux nouveaux MENA. Or, le ministre a indiqué que l'on constatait que 400 nouveaux MENA arrivaient chaque mois en Belgique. Qu'il y avait besoin de places supplémentaires mais que l'on verrait cela au cours de l'année par rapport aux besoins. Comment le ministre constatera-t-il au cours de l'année ? Alors que qui dit place supplémentaire dit budget supplémentaire.

Envisage-t-il une augmentation globale au niveau de l'Aide à la jeunesse ? Va-t-il demander des moyens au Gouvernement pour dégager de nouvelles enveloppes ? Ou est-ce cela se fera au niveau d'enveloppes fermées ? En fonction de la réponse du ministre, il prendra une attitude différente. Si le ministre répond qu'il ne prévoit rien et qu'il faudra gratter dans les budgets au cours de l'année 2016 pour dégager des moyens, il aura envie de savoir dans quels budgets ?

Parce qu'on a une discussion aujourd'hui sur un budget initial et que le ministre sait déjà qu'il devra prendre ces moyens quelque part. Il aimerait savoir où ? A l'initial, il ne s'agit pas de donner puis de reprendre dans un mois ! Y aura-t-il une enveloppe supplémentaire en cours d'année ?

(3) Voir annexe 1 au présent rapport

Auquel cas, il aurait plutôt tendance à suivre le ministre.

Deuxième point, quand le ministre parle d'aide à la jeunesse, il dit toujours qu'il veut mettre le paquet sur la prévention, il reprend les termes du ministre. Il constate au niveau de la prévention générale qu'il y a une baisse des moyens attribués aux AMO- services d'aide en milieu ouvert, pourquoi ?

**M. Mulas**, directeur de cabinet adjoint, répond qu'il n'y a pas de baisse des moyens attribués aux AMO.

**M. Daele** rétorque qu'en tout cas, les crédits ne sont pas augmentés. Il y a une stabilité à politique constante. Les crédits ne couvrent pas les besoins actuels et ceux-ci continuent à augmenter.

Il en vient ensuite à une réflexion d'actualité à propos des attentats, des gens en situation de désespoir commettent des actes de désespoir. On le regrette tous. Ce qui est mis en lumière actuellement, c'est comment lutter contre ces désespérés qui commettent des actes désespérés ?

La commission doit se pencher sur les mesures à mettre à plus long terme pour éviter que des jeunes deviennent désespérés et n'aient plus confiance en l'avenir. Aujourd'hui dans le cadre de politiques transversales, l'emploi, le logement, on doit pouvoir donner à nos jeunes des perspectives d'avenir. Dans les politiques du ministre, pour pouvoir faire en sorte que ces jeunes puissent s'adresser à des services qui peuvent les aider au quotidien près de chez eux, les AMO lui semblent être des acteurs particulièrement compétents. Particulièrement pour faire ce travail dans les lieux de vie. Et pour faire du travail concret et à proximité des gens dans les quartiers. Quand le ministre déclare vouloir soutenir les différents services, les AMO ne s'y retrouvent pas, pourquoi ? Les AMO dans le contexte particulier de ce moment doivent être plus particulièrement soutenus.

Dans son introduction, le ministre a évoqué le taux d'occupation à 92 % des SAAE. Ce commissaire constate que les Fonds budgétaires en aide à la jeunesse connaissent une évolution négative. Mais le projet de budget indique que ce sont des dépenses désormais réglementaires sur l'A.B.33.28 14- Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'hébergement. Il s'agit donc de modifier le projet du taux d'occupation de 92 % prévoyant sur l'année, une prise en charge intra muros moyennant l'apport d'un éducateur à mi-temps.

Le ministre ne prévoit plus une prise en charge intra muros mais il a proposé aux SAAE qui le souhaitent de conserver l'emploi moyennant une augmentation de la capacité de prise en charge. Le ministre a évoqué plus de 84 prises en charge supplémentaires. **M. Daele** veut savoir quelle est l'augmentation de prise en charge exactement, par

mi-temps d'éducateur supplémentaire ? Il a entendu des chiffres de 1.5 prises en charge supplémentaire par mi-temps. Et à un autre moment de deux. Quel est le chiffre précis par mi-temps supplémentaire dans le cadre des 92 % que le ministre a fixé ? A-t-on 1.5 ou 2 prises en charge supplémentaires ?

**M. le ministre** répond à **M. Daele** que pour créer une place de 0.5 ETP, il faut créer deux lits.

En ce qui concerne le FIPI, il rappelle que c'est une initiative du Fédéral qui est terminée. Il n'y a donc plus raison de le cofinancer.

A la question de **M. Daele** relative aux MENA, il rappelle que leur accueil n'est pas de sa responsabilité. Mais qu'il préfinance à hauteur de 600.000 euros, le Fédéral prévoit d'organiser 130 places à leur destination.

A propos du terrorisme, il y aura des demandes de son cabinet. Le Fédéral devra prendre sa part, la Communauté Française ne pourra pas prendre tout à sa charge. Elle va s'occuper de s'occuper de l'encadrement spécifique. 130 places à créer, cela représente plus de trois millions d'euros pour les financer et la Communauté Française va devoir les préfinancer.

Il veut assurer cette mission mais il faut des moyens. La Communauté Française n'a pas à rougir, elle prend sa part. Elle a travaillé de manière pragmatique. Il rappelle ce qu'il dit souvent, c'est que l'Aide à la jeunesse est supplétive, elle ne travaille que sur base d'un mandat.

En ce qui concerne les AMO, et par rapport à la radicalisation des jeunes, ils apportent clairement un plus. Il faut travailler aussi avec les structures non-mandatées. Sa priorité, ce sont les quartiers. Il est prêt à travailler avec toutes les structures et notamment celles qui s'occupent des jeunes jusqu'à 25 ans.

Les frères Kouali ou Amedy Coulibaly sont passés de familles d'accueil en famille d'accueil mais ils ont été lâchés dans la nature à 18 ans. Il s'agit pour le ministre d'un débat essentiel qu'il faudra tenir. Il faut accompagner ces jeunes y compris de manière psychosociale. Il faudra des moyens car le secteur est chroniquement sous-financé, le Gouvernement devra le soutenir. Il prendra ses responsabilités.

**M. Daele** réplique que le ministre n'a pas apporté de réponse sur les nouveaux MENA. D'où viendront les moyens pour les prendre en charge ?

**M. le ministre** répond que sur l'A.B 33.04.14 se trouvent des moyens. Il précise qu'il utilise le Fonds de la même manière que sa prédécesseure, cela dit sans polémiquer.

**M. Daele** revient sur les AMO, il déclare qu'il faut des moyens pour les soutenir. Il entend bien le ministre dire qu'il faut augmenter les moyens,

comment ?

#### Activité 07 – Provision

**Mme Defrang-Firket** évoque à cette activité 7- provision, l'A.B 01.01.07- Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index n'est pas alimentée, pourquoi ? Selon les dernières prévisions du Bureau fédéral du plan, la prochaine indexation des salaires est prévue en octobre 2016. Comment le ministre va-t-il gérer cette indexation s'il ne prévoit pas de moyens ?

**M. le ministre** répond qu'il faudra un préciput financier.

#### **Programme 1- jeunes en danger et jeunes délinquants**

#### Activité 11 - prévention générale, Initiatives novatrices et actions transversales

**Mme Nicaise** constate A.B 33.08.11 - Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse, qu'elle avait été augmentée à l'ajustement et qu'à l'initial 2016, elle revient au montant de 348.000 euros. Pour quelles raisons ?

**M. le ministre** répond qu'il y a deux A.B qui sont concernées, il y a l'A.B. 12.34.11- Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse et l' A.B33 .08.11, il s'agit d'un équilibre entre le privé et le public. Les moyens de l'un monte tandis que l'autre descend mais l'enveloppe globale reste la même.

**Mme Nicaise** évoque l'A.B 33.18.11 - Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs, le ministre a-t-il l'intention de mettre en place des projets avec d'autres secteurs de manière transversale ? Y aura-t-il d'autres entités comme les régions ? Des politiques spécifiques sont-elles déjà prévues ? Des appels à projets ont-ils déjà été lancés ? Si oui, quand ? Cet article permet-il de financer le réseau de soins pour les ados en souffrance psychique et dont la première concrétisation a eu lieu à Bruxelles au travers de BruStars ? Existe-t-il une structure similaire en Wallonie pour les accueillir ces ados ?

**M. du Bus de Warnaffe** rappelle que dans le cadre de la discussion générale, ce commissaire avait constaté que cet article était en diminution, ce qu'avait contesté le ministre. Or, selon lui, il est bien en diminution, Si son analyse est bonne, les crédits alloués portent d'une part pour développer des politiques croisées en partenariat avec le secteur de la jeunesse par le biais d'un appel à projets pour les 11 à 25 ans, à la Maison de l'Adolescent à Charleroi pour les 13-25 ans, un projet d'accompagnement socio-éducatif par Dynamo International pour jeunes en difficulté. Quelle est la base légale du financement de la Maison de l'adolescent ? **M. du Bus de Warnaffe** demande si la Maisons de l' adolescent est concernée par cette diminution ?

**M. le ministre** répond que non.

**Mme Gonzalez Moyano** rapporteuse, souhaite obtenir des précisions sur les actions transversales et notamment plus spécifiquement les actions qui touchent les politiques relatives au secteur de la jeunesse ?

**M, le ministre** répond à Mme Gonzalez Moyano que c'est une politique que l'on doit engager. Il s'agit de relancer ce qui s'appelait « Histoire croisée », c'est un partenariat intersectoriel avec les compétences jeunesse de sa collègue, Mme la ministre Simonis. Cela concerne à la fois les maisons de jeunes et les organisations de jeunesse

A **M. du Bus de Warnaffe**, le ministre répond que le financement de la Maison de l' adolescent se trouve à l'A.B 33.28.- Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement.

A **Mme Nicaise**, il répond que par rapport à Bruxelles, ce n'est pas de sa compétence.

#### Activité 13 - Aides à l'adoption

**Mme Nicaise** constate que l'A.B 01.01.03 - Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à l'adoption, à l'initial 2015, elle avait déjà constaté une diminution des moyens. Le Fonds budgétaire diminue, pour quelles raisons ?

**M. Mulas**, directeur de cabinet adjoint, répond que les dépenses se fondent sur les frais réels.

#### Activité 14 - Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses

**M. du Bus de Warnaffe** examine l'A.B 12.20.14 - Dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil (nouveau). Il s'agit d'une nouvelle AB. Il demande pourquoi un nouvel article est créé et à quoi est-il destiné ? Alors que des dépenses étaient déjà assurées précédemment ?

**M. le ministre** répond qu'il a créé ce nouvel article budgétaire dans un but de plus grande transparence. Plutôt que de faire figurer des montants dans une A.B 12.01 plus générale.

**Mme Gonzalez Moyano**, rapporteuse, demande des précisions en ce qui concerne les nouveaux agréments. Quels services sont concernés ? Où les nouveaux facilitateurs seront-ils affectés ?

**Mme Nicaise** demande quand la nouvelle campagne en faveur des familles d'accueil va commencer ?

**M. le ministre** répond à Mme Nicaise que cette campagne va commencer de manière imminente. Elle sera reconduite en 2016. Son espoir est de recruter de nouvelles familles d'accueil. Il évaluera cette campagne aux termes de celle-ci.

A **Mme Gonzalez Moyano**, il communiquera

une annexe à joindre au rapport(4) car lui répondre de manière exhaustive en commission serait fastidieux. Cette liste regroupe toutes les associations concernées.

Pour ce qui concerne les facilitateurs, que vont-ils faire concrètement ? Ils vont soutenir et faciliter la mise en place de cellules de concertation locale. Ces cellules doivent permettre des collaborations concrètes entre les acteurs des deux secteurs à partir d'une école en particulier, d'un quartier voire d'un village ou d'une petite ville. Leur travail consiste aussi à permettre une meilleure articulation des cellules de concertation locales au sein des plate-formes de concertation.

Au niveau des différents bassins de vie, il y en a dix, Bruxelles, Brabant Wallon, Liège, Verviers-Huy, Wallonie Picarde, Hainaut-Centre et Hainaut-Sud. Leur travail consiste aussi à faciliter la coordination des actions qui sont menées à travers toute la Fédération Wallonie Bruxelles au sein de la commission de concertation. Cette commission de concertation doit rassembler les outils locaux et des différents dispositifs élaborés au niveau local mais aussi des bassins de vie.

Sur les objectifs, il y a deux grands principes sur ce décret : développement conjoint de politiques visant au bien-être des jeunes à l'école et hors de l'école. Et l'articulation des dispositifs d'aide et d'accompagnement notamment les SAS (services d'accrochages scolaires) et les AMO (services d'Aide en Milieu Ouvert) ainsi que les PMS.

**M. du Bus de Warnaffe** souhaite aborder l'examen de l'A.B 33.04.14 - Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse, il constate une diminution de 12 % de ses crédits. Quel sera l'impact réel d'une telle diminution ? S'agit d'un transfert de moyens vers une autre A.B ? Est-ce que l'utilisation des moyen d'un Fonds ne pose pas des problèmes techniques ?

**M. le ministre** répond que non, il pérennise le secteur. La diminution à laquelle ce commissaire fait allusion, c'est la pérennisation des différents services. On l'utilise et c'est un Fonds très important.

**Mme Graceffa**, conseillère budgétaire du ministre, précise qu'il s'agit en réalité d'une limite d'autorisation de dépenses sur ce Fonds. Ce n'est pas en fait un transfert de crédits. On a diminué l'autorisation d'utilisation des crédits de dépense sur le Fonds. Puisqu'en contre-partie, le ministre a eu les crédits qu'il souhaitait pour l' A.B. 33.28.14.

**M. Mulas**, directeur de cabinet adjoint, ajoute qu'avant on autorisait l'utilisation d'un certain montant à partir du Fonds. En 2011, il y a eu un accord au Gouvernement et on a autorisé à faire

des politiques pérennes sur un Fonds variable ce qui n'est absolument pas judicieux. On a voulu «sortir» les services du Fonds variable pour les mettre dans l'agrément. Il a fallu demander des crédits sur l'A.B réglementaire. Dès lors, l'Inspection des Finances a demandé que l'on puisse moins utiliser les crédits du Fonds budgétaire.

**Mme Nicaise** déclare qu'elle ne trouve pas de trace de ces mouvements ?

**M, le ministre** invite cette commissaire à examiner l'A.B. A.B 33.41 - Subventions aux projets en voie d'agrément.

**Mme Nicaise** demande une précision sur les agréments, le ministre avait indiqué qu'il y avait plusieurs services en attente d'agrément. Mais les dossiers avaient pris du retard par manque de personnel au niveau de l'Inspection pédagogique des services agréés. Les retards ont-ils été résorbés ? Combien de structures étaient concernées par ce retard et combien ont reçu leur agrément ?

**M. Mulas**, directeur de cabinet adjoint, répond que certains services sont en voie d'être pérennisés dans les subventions réglementaires, et à partir de l'A.B. 33.36 quand ils sont agréés, les moyens sont transférés également.

**M.le ministre** précise qu'ils passent de facultatifs à réglementaires. C'est-à-dire de quelque chose d'incertain à quelque chose de certain, c'est une autre A.B qui s'occupe du réglementaire.

**M. du Bus de Warnaffe** demande des précisions concernant l'A.B 33.10.14 - Subsidés aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse ?

**M. le ministre** répond que cet A.B concerne les frais individuels. Ce sont des crédits sur base de décaissements.

**M. du bus de Warnaffe** aborde l'examen de l'A.B 33.36.14 - Plan de renforcement de l'Aide à la jeunesse, qu'est-ce que recouvre ce mouvement ?

**M. Mulas**, directeur de cabinet adjoint, répond que les moyens facultatifs deviennent réglementaires.

**Mme Defrang-Firket** déclare qu'il y a 3.094.000 euros euros inscrits pour couvrir les adaptations triennales. Mais aucune précision n'est apportée à ce sujet. En quoi consiste-t-elle ? Quels sont les A.B concernés par cette adaptation ? Comment est répartie cette adaptation ?

**M. Mulas**, directeur de cabinet adjoint, répond que c'est un montant global qui est ventilé sur l'ensemble des A.B où il y a du personnel. Ce sont des évolutions barémiques dans l'aide à la jeunesse qui sont calculées sur une période de trois ans d'où le caractère triennal.

(4) Voir annexe 2 au présent rapport.

## Division organique 18 – Maisons de Justice

### Programme 0 – subsistance

**Mme Lambelin**, demande des précisions sur l'aide sociale spécialisée, le ministre a mobilisé des moyens importants soit pour l'achat de matériel soit au niveau du personnel. Il y a à la Division million d'euros à la Division organique 11 et à la Division organique 12, pour un montant de 1.600.000 euros. A quels achats plus précisément ces crédits sont-ils destinés ?

A partir du 1er mai 2016, la surveillance électronique entrera en vigueur comme peine autonome en même temps que la probation. A ce titre, est-ce que des moyens supplémentaires seront suffisants ? Et d'autres sont-ils prévus de manière ultérieure ? Plus concrètement, le ministre pourrait-il préciser à quelles tâches seront affectés ces nouveaux membres du personnel ?

**Mme Defrang-Firket** examine l'A.B 12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services, qui concerne les dépenses informatiques. L'A.B 33.01 - Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique ainsi que l'A.B 52.01- Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'aide aux détenus. Pour ce qui concerne ce dernier, pourquoi si peu de moyens y sont affectés ?

A l'A.B 33.13.22 - Subventions en faveur des associations actives dans le secteur de l'aide sociale aux justiciables, il y a 150.000 euros affectés. Combien de personnes sont-elles concernées ?

L'A.B 33.13 – Subventions en faveur des associations actives dans le maintien ou la reconstruction des liens parents-enfants, en est-on encore au stade du projet pilote ? Y aura-t'il appel à projets ?

**Mme Leal Lopez** constate à l'A.B 74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables, un transfert de 640.000 euros vers la DO 12- notamment pour financer l'achat d'un central téléphonique. Quels seront les prochains chantiers du ministre en matière d'informatique ?

Dans l'exposé général du ministre, il y a une déclaration en vue d'engager du personnel

Au programme 3- formation, l'A.B 12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services, est diminué de 40 %. Pour quelles raisons, ces moyens sont transférés vers la DO 17 ?

**M. le ministre** répond qu'on lui a déjà posé la même question mais à l'envers !

**Mme Leal Lopez** déclare que la Déclaration de Politique Communautaire prévoit trois millions d'euros dans la DO 11 et DO 12, à quoi serviront ces moyens ?

**M. le ministre** répond à Mme Lambelin que

des moyens transférés à l'ETNIC seront affectés aux systèmes Siset et SIPAR.

A propos de l'engagement des personnels, ceux-ci se feront au fur et à mesure en 2016. 16 agents seront recrutés au sein du Centre de Surveillance électronique dont 8 seront affectés au niveau du nouveau Greffe. 3 agents seront recrutés dès le début de l'année 2016 au sein de l'administration générale. 21 personnes viendront renforcer les différentes Maisons de justice.

A Mme Leal Lopez, le ministre répond que concernant SIPAR, le marché public suit son cours et devrait être réglé avant la fin de cette année ; toutefois des questions techniques complexes doivent encore être réglées avec le fédéral pour que le transfert soit réalisable. Concernant Siset, le marché public que la communauté flamande et nous devons passer avec la société Cronos est toujours en cours de finalisation. Des détails sont encore à régler et l'attribution du marché devrait intervenir à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Dès que cela est fait, il nous faudra encore un peu de temps pour que la migration totale soit réalisée. La migration définitive de ces 2 programmes sera effective au début du second semestre 2016.

A propos de l'A.B. 33.01 Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique, cela représente une dépense de 35.000 euros par semaine. Il annexera au rapport les chiffres précis (5) .

En ce qui concerne la lutte contre la radicalisation, des moyens sont affectés à l'engagement de personnel. Un directeur adjoint sera engagé à la Maison de justice de Bruxelles qui est la plus concernée par le suivi des personnes condamnées liées au phénomène de radicalisation. Le personnel qui sera engagé au sein des services d'aide aux justiciables ira vers les services des arrondissements judiciaires les plus concernés par ce phénomène.

Un commissaire a évoqué l'espace mobile, il n'y en a pas d'autres. Il a une vraie utilité. C'est un projet pilote en Région Wallonne. Il rappelle que ce projet bénéficiait d'un financement Région Wallonne.

En ce qui concerne l'A.B.52.01.21- Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'aide aux détenus , il s'agit d'un montant de 9.000 euros de dépenses destinées à acheter du mobilier, ordinateur...

## 4 Vote

Conformément à l'article 70, § 4 du Règlement, la Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles recommande par 7 voix contre 4, l'adoption par

(5) Voir annexe 3 au présent rapport



la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2016 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Il est fait confiance à la Présidente et à la Rapporteuse pour la rédaction du présent avis.

*La Rapporteuse,*

*La Présidente,*

V. GONZALEZ

N. EL YOUSFI

## ANNEXE 1



**Objet : Infrastructures de l'Aide à la Jeunesse  
(programme 1 Division organique 15)  
A.B. 12&72.01.13  
Programme physique 2015 – 2017  
Proposition budgétaire pour l'année 2016**

---

**En ce qui concerne les crédits d'engagement des articles de base 12&72.01-13 relatifs aux investissements directs (232.000,00 € & 2.366.000 €, soit 2.598.000,00 €), on notera pour 2016 :**

- **Réservations pour avances de fonds** (± 146.250,00 €) ;
- **Contrats d'entretiens et de garanties totales / omniums** (± 176.242,72 €) ;
- **SAJ / SPJ d'Arlon :**
  - Néant ;
- **IPPJ de Braine-le-Château :**
  - Installation d'un groupe de secours (± 59.174,50 €) ;
- **SAJ / SPJ de Bruxelles :**
  - Déménagement du SAJ (± 25.000,00 €) ;
- **SAJ / SPJ de Charleroi :**
  - Néant ;
- **SAJ / SPJ de Dinant :**
  - Déménagement du SPJ (± 10.200,00 €) ;
- **IPPJ de Fraipont :**
  - Construction et aménagement des abords du Pavillon de Section d'accueil – tranche n°2 (± 531.443,50 €) ;
  - Installation d'une chaufferie à pellets dans le Château (± 343.175,56 €) ;
  - Désamiantage et démolition du Pavillon B (section d'accueil existante) (± 77.790,65 €) ;
  - Construction du pôle logistique, de la salle de sport, des ateliers et des écuries – Tranche n°1 (± 649.340,91 €) ;
  - Honoraires d'études pour la construction de bâtiments en remplacement des 5 RTG (abritant les classes et les ateliers), la rénovation, la mise en conformité et l'aménagement du château (± 345.326,17 €) ;
- **SAJ / SPJ de Huy :**
  - Néant ;
- **IPPJ de Jumet :**
  - Néant ;
- **SAJ / SPJ de Liège :**
  - Néant ;
- **SAJ / SPJ de Marche-en-Famenne :**
  - Décomptes pour la conception et la réalisation d'un immeuble commun pour les SAJ et SPJ (± 50.419,27 €) ;
  - Déménagements des SAJ/SPJ (± 18.000,00 €) ;
- **SAJ / SPJ de Mons :**
  - Déménagement du SPJ (± 15.000,00 €) ;
- **SAJ / SPJ de Namur :**
  - Néant ;

- **SAJ / SPJ de Neufchâteau :**
  - Néant ;
- **SAJ / SPJ de Nivelles :**
  - Néant ;
- **Centre aéré de Rièzes :**
  - Néant ;
- **CFJ de Saint-Hubert :**
  - Amélioration de la ventilation des chaufferies du bâtiment administratif, du hall de sport et du corps de garde (± 10.000,00 €) ;
- **IPPJ de Saint-Servais :**
  - Remplacement des châssis (± 21.686,71 €) ;
  - Mise en conformité de la cabine HT (± 50.000,00 €) ;
- **SAJ / SPJ de Tournai :**
  - Néant ;
- **SAJ / SPJ de Verviers :**
  - Néant ;
- **IPPJ de Wauthier-Braine :**
  - Pavillons des sections A-B & C-D – Remplacement des garde-corps (± 15.900,00 €) ;
  - Pavillons des sections A-B & C-D – Remise en état des surfaces de circulation (± 31.800,00 €) ;
- **Divers :**
  - Marché stock mission de coordination projet et réalisation (± 2.500,00 €).

**Les crédits de liquidation des articles de base 12&72.01-13 couvrent les investissements directs** (232.000,00 € & 2.366.000 €, soit 2.598.000,00 €), notamment les commandes notifiées en 2015 et 2016.

**En ce qui concerne le bilan du budget 2015 en crédits d'engagement sur les articles de base 12&72.01-13 relatifs aux investissements directs, on notera :**

- **Réservations pour avances de fonds** (143.750,00 €) ;
- **Contrats d'entretiens et de garanties totales / omniums** (26.837,33 €) ;
- **SAJ / SPJ d'Arlon :**
  - Décomptes et marchés complémentaires pour la réorganisation et mise en conformité du SPJ (58.476,65 €) ;
- **IPPJ de Braine-le-Château :**
  - Décomptes pour la rénovation des cuisines et mise en conformité des installations techniques (28.008,24 €) ;
  - Décomptes pour le remplacement du revêtement de toiture de la piscine et des sections A & B (15.397,85 €) ;
  - Rénovation du muret à l'accueil et du revêtement de sol du couloir du niveau 0 de la section C (24.847,73 €) ;
  - Installations du dispositif de vidéosurveillance (82.789,29 €) ;
  - Installation de bandeaux à ventouses électromagnétiques (37.808,45 €) ;
- **SAJ / SPJ de Bruxelles :**
  - Néant ;
- **SAJ / SPJ de Charleroi :**
  - Néant ;
- **SAJ / SPJ de Dinant :**
  - Néant ;

- **IPPJ de Fraipont :**
  - Rénovation du revêtement de sol de la salle de sport du SOORF (73.034,73 €) ;
  - Rénovation de la verrière de la salle de sport du SOORF (75.818,41 €) ;
  - Désamiantage et démolition du Pavillon R.T.G. abritant la salle de sports (79.390,95 €) ;
  - Construction et aménagement des abords du Pavillon de Section d'accueil – Tranche n°1 (744.182,05 €) ;
  - Réalisation d'un inventaire amiante "destructif", d'une analyse d'air et de frottis et d'un rapport abteste safe ou asbeste free (8.639,40 €) ;
- **SAJ / SPJ de Huy :**
  - Néant ;
- **IPPJ de Jumet :**
  - Aménagement des salles de sports (± 176.232,82 €) ;
- **SAJ / SPJ de Liège :**
  - Néant ;
- **SAJ / SPJ de Marche-en-Famenne :**
  - Décomptes pour la conception et la réalisation d'un immeuble commun pour les SAJ et SPJ (51.666,12 €) ;
- **SAJ / SPJ de Mons :**
  - Néant ;
- **SAJ / SPJ de Namur :**
  - Néant ;
- **SAJ / SPJ de Neufchâteau :**
  - Décomptes pour les travaux de rénovation et de mise en conformité (± 24.468,74 €) ;
- **SAJ / SPJ de Nivelles :**
  - Néant ;
- **Centre aéré de Rièzes :**
  - Néant ;
- **CFJ de Saint-Hubert :**
  - Acquisition de containers et d'équipements de cuisine en vue de pouvoir préparer les repas (437.166,60 €) ;
  - Revêtement des aires de jeux extérieurs (39.327,73 €) ;
- **IPPJ de Saint-Servais :**
  - Décomptes pour la rénovation de 3 sanitaires + WC (6.010,79 €) ;
  - Construction et rénovation des chambres d'isolement et mise en conformité (± 157.091,53 €) ;
  - Remplacement des châssis (± 166.759,20 €) ;
- **SAJ / SPJ de Tournai :**
  - Néant ;
- **SAJ / SPJ de Verviers :**
  - Néant ;
- **IPPJ de Wauthier-Braine :**
  - Pavillons sport, de section fermée et des sections A-B & C-D – Décomptes pour la rénovation des douches (5.750,72 €) ;
  - Ensemble des pavillons – Révision de la couverture et remplacement des descendes d'eau pluviales en zinc (9.827,89 €) ;
  - Ensemble des pavillons – Mise en conformité de menuiseries intérieures (6.942,96 €) ;
  - Ensemble des pavillons – Remplacement, réparation et entretien de menuiseries extérieures ainsi que rénovation du sas entrée (117.453,78 €) ;

- **Divers :**
- Décomptes pour le partage des informations en matière de contrôle périodique entre le SIPPT et l'AGI (65,77 €).

## ANNEXE 2



**Information question 1 :**

Liste des COE qui ont obtenu l'agrément de plein droit au 01.01.2014 car pas d'augmentation de leur prise en charge:

**Plan Renforc. COE**

I0691 - GAPS	Plan Renforc. COE	1-janv
I0692 - Les Alouettes	Plan Renforc. COE	1-janv
I0695 - CLIF	Plan Renforc. COE	1-janv
I0700 - Initiatives	Plan Renforc. COE	1-janv
I0702 - Espace	Plan Renforc. COE	1-janv
I0704 - Alternatives	Plan Renforc. COE	1-janv
I0707 - Sairso	Plan Renforc. COE	1-janv

Liste des COE qui ont obtenu une augmentation de leur prise en charge :

I0696	S.V.A.G. (28 prises en charge +)
I0697	Extérieur Jour (28 prises en charge +)
I0698	Perspectives (31 prises en charge +)
I0701	Le Réflexe (28 prises en charge +)
I0706	Le Module (28 prises en charge +)
I0708	Le Cric (28 prises en charge +)
I0709	Le Coup de Pouce (28 prises en charge +)
I0710	Le SOFT (28 prises en charge +)
I1074	Génération-COE (FF +FP)

**Information question 2 :**

I0980	Trait d'Union (FP pour 3 prises en charge +)
I0989	Fontaine Mahaye (FF et FP pour 3,5 prises en charge +)
I0990	Le Nid (FP Pour 3 prises en charge +)
I1002	Catalyse (FF et FP pour 3 prises en charge en +)
I1003	Azimut 26 (FF et FP pour 3 prises en charge en +)
I1033	L'Escale (FF et FP pour 4 prises en charge en +)
I1045	Médiation (FF et FP pour 3 prises en charge en +)
I1048	Siloé (FF et FP pour 3 prises en charge en +)
I1056	Le Rebond (FF et FP pour 3 prises en charge en +)
I1065	L'Harmattan (FF et FP pour 3 prises en charge en +)
I1072	Le Fil d'Ariane (FF et FP pour 3 prises en charge en +)
I1093	Mosaïque (FF et FP pour 3 prises en charge en +)
I1103	O.K.Ou (FF et FP pour 3 prises en charge en +)
I1115	Tremplin (FF et FP pour 3 prises en charge en +)
I1120	Le Traversier (FF et FP pour 3 prises en charge en +)
I1121	Outre-Mer (FP pour 3 prises en charge en plus)
I1242	S.I.F. (FF et FP pour 3 prises en charge en plus)

**Relance**



I0148	La Maison
I0972	La Pommeraie
I1004	Chanmurly-Nord
I1014	Parenthèses
I1041	Delta

**Information question 3 :**

S0047-00	CENTRE GACEP (SPEP)
S0048-00	ESCALE (SPEP)
S0051-00	STAR
S0053-00	MAGIC (SPEP) - ARBRES A PALABRES
S0056-00	LE RADIANT-ESPACE MEDIATION (SPEP)
S0061-00	SREP (SPEP)
S0062-00	PEP'S (SPEP)
S0066-00	J.E.T.
S0067-00	LE PRISME
S0073-00	ARPEGE - OUVERTURE MEDIATION (SPEP)
S0075-00	CENTRE LE CHOIX (SPEP)
S0076-00	CARPE (SPEP)
S0077-00	TRANSIT (SPEP)

**Information question 4 :**

La Pommeraie

---

**Liste des services en voie d'agrément :**

---

**I0972 La Pommeraie**

Séjour de rupture

Relance

Raçines (Projet expérimental)

Révision de la subvention provisionnelle triennale pour frais de personnel 2015-2017

**M.I.I.F.**

Intercommunale Imaje

I1011 Fami-J-Kot (Cres)

I1048 Siloé

I1120 Le Traversier

I1242 SIF (Le Clos du Chemin Vert)

**Accueil d'Urgence**

I0080 La Châtaigneraie

I0162 Maison du Sacré-Cœur

I0173 Le Bivouac

I0178 Le Gai Logis

I0203 Domaine de Beauplateau

**Relance**

I0148 La Maison

I1004 Chanmurly-Nord

I1014 Parenthèses

I1041 Delta

**Relance + SAIE**

I0019 Home Juliette Herman

**Séjour de rupture**

I0963 Amarrage

I0994 Vent Debout

I1082 Interm'Aide (Projet expérimental)

**Plan Impulsion de Madame Fonck**

AMO APE --&gt; 1 ETP --&gt; agrément en catégorie 2

I1091 Mikado

Post-IPPJ FP --&gt; 2 ETP --&gt; 6 prises en charge supplémentaire

I0019 Home Juliette Herman

**Plan Renforcement de Madame Fonck**

COE APE --&gt; 1 ETP --&gt; agrément catégorie supérieure

I0710 Le S.O.F.T.

**Plan Renforcement de Madame Huytebroeck****SPF**

I0002 Famille d'Accueil (FF complémentaire)  
 I0005 La Sauvegarde familiale (6 prises en charge +)  
 I0006 Accueil et Solidarité (12 prises en charge +)  
 I0007 La Famille Retrouvée (9 prises en charge +)  
 I0009 Alternatives familiales (FP en +)  
 I0010 La Famille d'Accueil (9 prises en charge +)  
 I0011 L'Accueil Familial (FF + FP)  
 I0012 La Famille d'Accueil Odile Henri (FP en +)  
 I0015 L'Espoir (15 prises en charge en +)

**COE**

I0696 S.V.A.G. (28 prises en charge +)  
 I0697 Extérieur Jour (28 prises en charge +)  
 I0698 Perspectives (31 prises en charge +)  
 I0701 Le Réflexe (28 prises en charge +)  
 I0706 Le Module (28 prises en charge +)  
 I0708 Le Cric (28 prises en charge +)  
 I0709 Le Coup de Pouce (28 prises en charge +)  
 I0710 Le SOFT (28 prises en charge +)

I1074 Génération-COE (FF +FP)

**SAIE**

I0980 Trait d'Union (FP pour 3 prises en charge +)  
 I0989 Fontaine Mahaye (FF et FP pour 3,5 prises en charge +)  
 I0990 Le Nid (FP Pour 3 prises en charge +)  
 I1002 Catalyse (FF et FP pour 3 prises en charge en +)  
 I1003 Azimut 26 (FF et FP pour 3 prises en charge en +)  
 I1033 L'Escale (FF et FP pour 4 prises en charge en +)  
 I1045 Médiation (FF et FP pour 3 prises en charge en +)  
 I1048 Siloé (FF et FP pour 3 prises en charge en +)  
 I1056 Le Rebond (FF et FP pour 3 prises en charge en +)  
 I1065 L'Harmattan (FF et FP pour 3 prises en charge en +)  
 I1072 Le Fil d'Ariane (FF et FP pour 3 prises en charge en +)  
 I1093 Mosaïque (FF et FP pour 3 prises en charge en +)  
 I1103 O.K.Ou (FF et FP pour 3 prises en charge en +)  
 I1115 Tremplin (FF et FP pour 3 prises en charge en +)  
 I1120 Le Traversier (FF et FP pour 3 prises en charge en +)  
 I1121 Outre-Mer (FP pour 3 prises en charge en plus)  
 I1242 S.I.F. (FF et FP pour 3 prises en charge en plus)

## Modification agrément de Monsieur Madrane

Dynamo International modification en 2016 (108000,00 €)

I1015 Le Tamaris Nouvelle demande agrément PPP

I1057 Maison de l'Adolescent : agrément en PPP

I0076 Carpe (- 2 ETP)

I0073 Arpège (1 ETP en +)

I0047 Gacep (1 ETP en +)

I1035 Le Trèfle (retrait agrément au 1er juillet 2015)

Transfert places

- I0184 - Notre Logis
- I1053 - Cité de l'Enfance
- I0158 - Jardin d'Airemont
- I1047 - Siloé
- Maison Familial de Monceau

## Alignement sur le R.I.S. pour les jeunes prenant leur autonomie

Plan Renforcement de Monsieur Madrane

Frais de personnel

Frais de fonctionnement

Frais variable

Frais complémentaire et frais ponctuel

## ANNEXE 3



## Allocation d'entretien de détenus sous surveillance électronique pour l'année 2015

	Dossiers Cohab	Dossiers Isolés	Total dossiers	Total montant payé	% dossiers cohab	% dossiers isolé
Semaine 2	219	52	271	30.122,69	80,81%	19,19%
Semaine 3	224	49	273	24.685,01	82,05%	17,95%
Semaine 4	226	46	272	28.004,33	83,09%	16,91%
Semaine 5	229	52	281	32.633,03	81,49%	18,51%
Semaine 6	231	53	284	33.462,86	81,34%	18,66%
Semaine 7	234	54	288	26.027,75	81,25%	18,75%
Semaine 8	231	55	286	30.607,80	80,77%	19,23%
Semaine 9	231	50	281	27.189,79	82,21%	17,79%
Semaine 10	242	54	296	31.668,37	81,76%	18,24%
Semaine 11	240	57	297	32.687,24	80,81%	19,19%
Semaine 12	246	55	301	32.981,92	81,73%	18,27%
Semaine 13	252	57	309	37.158,87	81,55%	18,45%
Semaine 14	255	53	308	30.240,49	82,79%	17,21%
Semaine 15	254	53	307	30.033,38	82,74%	17,26%
Semaine 16	262	57	319	37.767,34	82,13%	17,87%
Semaine 17	267	60	327	35.254,81	81,65%	18,35%
Semaine 18	269	62	331	34.416,40	81,27%	18,73%
Semaine 19	274	61	335	36.450,25	81,79%	18,21%
Semaine 20	278	60	338	34.287,13	82,25%	17,75%
Semaine 21	289	66	355	33.753,37	81,41%	18,59%
Semaine 22	260	61	321	31.950,82	81,00%	19,00%
Semaine 23	271	61	332	35.510,33	81,63%	18,37%
Semaine 24	279	58	337	36.562,70	82,79%	17,21%
Semaine 25	271	61	332	35.671,71	81,63%	18,37%
Semaine 26	276	55	331	34.330,22	83,38%	16,62%
Semaine 27	280	52	332	29.911,55	84,34%	15,66%
Semaine 28	272	53	325	33.143,44	83,69%	16,31%
Semaine 29	291	56	347	34.975,32	83,86%	16,14%
Semaine 30	290	53	343	32.206,44	84,55%	15,45%
Semaine 31	282	50	332	30.713,48	84,94%	15,06%
Semaine 32	286	49	335	32.916,59	85,37%	14,63%
Semaine 33	285	54	339	38.099,90	84,07%	15,93%
Semaine 34	289	57	346	34.363,58	83,53%	16,47%
Semaine 35	288	58	346	37.933,10	83,24%	16,76%
Semaine 36	288	58	346	33.686,65	83,24%	16,76%
Semaine 37	289	59	348	40.537,96	83,05%	16,95%
Semaine 38	287	64	351	34.041,10	81,77%	18,23%
Semaine 39	281	60	341	32.313,33	82,40%	17,60%
Semaine 40	283	57	340	39.074,29	83,24%	16,76%
Semaine 41	290	60	350	34.469,22	82,86%	17,14%
Semaine 42	291	65	356	36.205,33	81,74%	18,26%
Semaine 43	283	62	345	36.765,50	82,03%	17,97%
Semaine 44	270	67	337	35.204,53	80,12%	19,88%
Semaine 45	267	64	331	34.580,42	80,66%	19,34%
Semaine 46	276	63	339	37.100,49	81,42%	18,58%
Semaine 47	287	67	354	36.133,05	81,07%	18,93%
Semaine 48	284	67	351	38.197,20	80,91%	19,09%
	12.549	2.697	15.246	1.586.031,08		